

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.  
Réclamés, . . . 50  
Faits divers, . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne à PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

**SAUMUR :**  
En an. . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 9  
**Poste :**  
En an. . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

### On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

16 Juin 1882.

## Chronique générale.

Trois cent trente-huit députés républicains ont décidé l'abrogation de la loi du 8 mai 1816, et par conséquent admis en principe le rétablissement du divorce. Il ne leur reste plus qu'à régler définitivement les conditions dans lesquelles il sera loisible d'offenser légalement la grande institution du mariage. Nous avons lieu de penser qu'ils feront preuve à cet égard de ce libéralisme à outrance dont la Chambre a coutume de témoigner dès qu'il s'agit de favoriser la licence révolutionnaire.

Les théories humanitaires de M. M. Naquet, de Marcère, Léon Renault, ne nous ont pas donné le change sur la véritable pensée qui a inspiré la proposition de loi actuellement soumise de nouveau à l'examen de la Chambre. On nous a décrit en termes fort touchants les tortures des époux mal assortis, en négligeant d'insister sur les douleurs que le rétablissement du divorce produirait au sein des familles. Mais, au milieu de ces tirades de mélodrame, se sont échappés quelques aveux maladroits, desquels il résulte que le divorce est simplement destiné à frapper le mariage chrétien.

Les profonds philosophes de la République se sont imaginé que l'indissolubilité du lien conjugal est une invention catholique, et ils ont condamné la loi de 1816 sous l'accusation d'être une loi cléricale. Ils veulent laisser le mariage, comme ils ont laissé l'enseignement. Avec l'Etat laïque, il faut le mariage laïque; or la laïcité du mariage ne saurait s'accommoder de l'indissolubilité professée par la loi religieuse, et réclame impérieusement l'estampille du divorce.

M. Freppel a prononcé à cette occasion un magnifique discours. De tous les argu-

ments produits par l'éloquent évêque d'Angers, un seul a paru faire quelque impression sur l'esprit de la majorité : l'argument électoral.

Après avoir repoussé le divorce à la veille des dernières élections, les députés de la gauche s'étaient bien gardés de la faire figurer dans leurs professions de foi, car ils avaient conscience de son impopularité.

Mais, une fois élus, les honorables exploités du suffrage universel se sont ravisés. Ils n'ont pu résister au plaisir de se mettre, une fois de plus, en contradiction avec la loi de l'Eglise, au risque d'encourir les menaces lointaines de la réprobation nationale. Mais ce n'est pas impunément qu'ils braveront l'opinion du pays, et, comme l'a déclaré M. de Baudry-d'Asson, le moment ne peut être très-éloigné où la France réclamera elle-même le divorce avec la République.

Hier matin, M. de Freycinet a convoqué de très-bonne heure ses collègues au conseil de cabinet, au ministère des affaires étrangères.

Ce conseil a duré presque deux heures, et nos informations nous permettent d'ajouter qu'il a été très-agité par la communication du texte du discours de M. Mancini, du Parlement italien.

On nous affirme que M. Ferry aurait vivement reproché à M. de Freycinet de n'avoir pas ajouté plus de foi au rapport de notre ambassadeur près du roi Humbert, l'informant que l'Italie suscitait contre la France la triple alliance des trois empereurs.

On lit dans Paris :

« D'après nos renseignements particuliers, on doit considérer le projet de conférence proposé par M. de Freycinet comme définitivement repoussé par les puissances. Leur refus d'y prendre part se serait produit à la suite de l'impossibilité dans laquelle les divers cabinets se sont trouvés d'arrêter les bases préliminaires d'un programme de leurs travaux. »

La *Nouvelle Presse Libre* de Vienne reçoit une dépêche d'Alexandrie qui exprime la crainte que de nouveaux massacres n'aient lieu. L'attitude de la populace est provocante. Tout le monde fuit l'Egypte et les vaisseaux sont remplis de fuyards.

D'autre part, le *Temps* reçoit la dépêche suivante d'Alexandrie :

« La situation devient ici très-dangereuse pour les Européens et pour le Khédivé. Nous sommes complètement à la merci des soldats. »

« La fuite des Européens se fait par milliers; les banques, les maisons et les magasins sont fermés; la terreur est générale; nous croyons que de nouveaux massacres sont probables, surtout au Caire. »

« Les quelques Européens qui restent se tiennent dans leurs maisons. »

Enfin, le *Temps* reçoit de son correspondant particulier du Caire le détail suivant :

« Les contrôleurs et les consuls généraux sont partis pour Alexandrie. La colonie française avait été prévenue et exhortée à partir sans retard, le consul général ne pouvant plus répondre de sa sécurité. »

On télégraphie d'Alexandrie au *Standard* :

« Mercredi soir, une rixe sans importance entre des Européens et des Arabes a donné lieu dans le quartier européen à une nouvelle panique qui n'a duré, d'ailleurs, que quelques instants. »

« Toutes les portes donnant sur la Marine ont été immédiatement fermées et barricadées. »

« Les troupes égyptiennes ont promptement rétabli l'ordre. »

On télégraphie encore d'Alexandrie :

« La panique continue. La colonie européenne est à peu près unanime à demander l'intervention des troupes turques, dans l'espoir que les affaires pourront alors s'arranger sans effusion de sang, tandis que

toute autre intervention étrangère pourrait compromettre gravement la sécurité des Européens. Deux navires de guerre grecs et un transport français sont annoncés, afin d'embarquer les nationaux qui voudraient quitter l'Egypte. »

Hier soir, dans les couloirs de la Chambre, on commentait les dernières nouvelles d'Egypte apportées par l'Agence Havas. L'occupation turque paraît à peu près inévitable.

A ce sujet, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'information du *Daily Chronicle*, sur la pénurie du Trésor ottoman, cause du refus de la Porte à une occupation de l'Egypte, est exacte.

Les puissances européennes, et partant la France, seraient placées dans l'étrange nécessité de fournir à la Turquie les moyens pécuniaires voulus pour réaliser le vœu constant de sa diplomatie : son intervention militaire sur les bords du Nil.

Le *Temps* laisse percer de plus en plus ses méfiances contre le ministère. Il a publié un article dont nous détachons le passage suivant :

« Plus les responsabilités du cabinet sont grandes, plus il importe de les lui laisser tout entières, puisqu'aussi bien il est seul en mesure de pourvoir aux nécessités du moment. Il ne saurait être question d'abdiquer le droit de le juger, mais il serait imprudent d'entraver sa liberté d'action par une discussion prématurée. Tout ce qu'on peut demander — et cela on ne saurait trop explicitement l'exiger, — c'est que M. le ministre des affaires étrangères laisse aujourd'hui de côté le demi-jour diplomatique dans lequel il s'est renfermé jusqu'ici en ce qui concerne les affaires égyptiennes. Le public a besoin d'être tenu au courant des événements, l'opinion s'inquiète de voir la direction de si grands intérêts lui échapper si complètement, et le ministre fera bien, si l'initiative parlementaire ne l'y aide pas, de faire lui-même naître les occasions de parler à la France du haut de la tribune des Chambres. »

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

## CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXV

GUERRE.

(Suite.)

Boisville, tout surpris de cet éclat, regarda l'ordonnance.

— Mais pourquoi refusez-vous cette monture ? Au pays où nous sommes, elle vaut mieux que les chevaux.

— Jamais ! je vous dis, monsieur. Ces bêtes-là ne sont pas faites pour les honnêtes gens. J'aime mieux aller à pied.

Heureusement un des serviteurs de Ben-Haret trancha la difficulté en amenant à Philoctète une jument harnachée, et le Gascon, qui s'était bien gardé, au cours du récit de ses aventures, de relater l'incident du chameau goudronné qu'il avait attentato à sa dignité, ne fut pas obligé de donner les motifs de son aversion pour les méharis.

Mais Boisville, curieux comme un reporter, se-

promit bien de confesser Philoctète un jour ou l'autre.

En attendant, il se débarrassa en sa faveur d'une partie de son arsenal, et les trois Français, bien montés et armés, s'engagèrent dans les gorges à la suite des cavaliers de Ben-Haret, qui, à un signal transmis par gestes, répétés d'un bout à l'autre de la longue ligne, s'étaient groupés et mis en mouvement dans le plus grand silence.

De l'autre côté des gorges, la ligne se rétablit en quelques secondes. Rarement déploiement de tirailleurs ou de ligne de bataille après un passage d'obstacles se fit plus promptement et plus régulièrement sur un terrain de manœuvres.

Ben-Haret avait presque discipliné ses hommes, et Philoctète lui-même déclarait à Boisville qu'on ne ferait peut-être pas beaucoup mieux au 12<sup>e</sup> chasseurs de France.

Au bout de vingt minutes de chevauchade botte à botte, Boisville et le Gascon étaient devenus une paire d'amis.

Être l'ami de Philoctète consistait, on le sait, à supporter patiemment ses sentences et ses remontrances. L'ordonnance s'était fait expliquer la profession de son nouveau compagnon.

Sur le premier moment, il ne put s'empêcher de promener de Montméral à Boisville un regard à la fois étonné et dédaigneux qui fit le bonheur de ce dernier.

— Alors vous noircissez du papier ?

— Mais oui !

— Drôle d'idée ! Tenez ! demandez donc à M<sup>me</sup> Ruch, par exemple, si elle voudrait envelopper son beurre avec votre papier imprimé. Le papier, ça a peut-être son utilité quand c'est blanc ; mais abimé par vos écritures, ça n'est plus bon à rien !

— Ah ! je n'avis pas pensé à M<sup>me</sup> Ruch. Vous m'ouvrez là de nouveaux horizons, monsieur Philoctète, dit Boisville le plus sérieusement du monde.

Philoctète avait une trop haute idée de lui-même pour qu'il pût songer un instant que le sérieux de Boisville cachât une folle envie de rire, et satisfait d'avoir donné sa leçon à ce journaliste que son maître avait daigné admettre dans son intimité, il voulut en adoucir l'amertume en lui prodiguant généreusement ses aperçus au point de vue militaire.

Il en était au récit d'une formation par échelons dans laquelle, lui Philoctète, avait servi de guide, et cela devant le général inspecteur, lorsqu'une vraie fusillade lui coupa la parole.

Au même moment, Ben-Haret passa au grand galop devant les Français, les salua de la main, puis disparut dans des nuages de poussière suivi de ses cavaliers qui s'étaient formés par petits pelotons de quinze ou vingt.

Montméral n'essaya même pas de suivre le

check chambas. Il avait été convenu que pour ne point compromettre l'uniforme français dans cette guerre intestine des nomades, le capitaine éviterait autant que possible de se mêler à l'action.

Il devait surveiller seulement dans un rayon déterminé la ligne du Tell, pour empêcher Deris de rejoindre les établissements français.

Quelques cavaliers chambas lui avaient été laissés pour l'aider dans cette besogne. Mais dès que les coups de fusil commencèrent à résonner, l'ivresse de la poudre les gagna, et oubliant les ordres de leurs chefs, ils s'élançèrent sur les traces de leurs compagnons.

Philoctète, qui gardait rancune aux Touaregs, surtout pour l'affaire du chameau, voulait en faire autant, et le capitaine ne put le maintenir en arrière qu'en lui donnant l'espoir de happer au passage l'homme du Ghette.

Quant à Boisville, il avait promis à Ben-Haret de se tenir à proximité de la petite troupe formée par les serviteurs à la garde desquels était restée Fathma.

Les Français n'entendaient donc que le bruit du combat et ne voyaient que la fumée qui s'élevait en longues volutes bleuâtres, mêlée aux tourbillons de sable jaunâtre soulevés par les pieds des chevaux.

La lutte fut terrible, mais relativement courte. La double attaque combinée par Ben-Haret avait

Le Temps a raison dans ses demandes. Mais n'est-ce pas trop demander à M. de Freycinet que réclamer plus de franchise et de clarté ? Ce ministre ne parle jamais que pour ne rien dire.

Il nous revient, au sujet des affaires musulmanes, une nouvelle d'une importance considérable :

Quand M. de Bismark nous poussa en Tunisie, il comptait que l'Italie prendrait à notre égard une attitude plus hostile encore que celle qu'observa cette puissance.

Le chancelier allemand avait presque compté sur une rupture de relations diplomatiques. Un peu dépité de la retraite de l'Italie, il a, quelque temps plus tard, fait échouer le projet d'entrevue de Berlin qui devait succéder à celle de Vienne.

Aujourd'hui, M. de Bismark espérait trouver dans les affaires d'Egypte une nouvelle et plus sûre occasion de conflit entre la France et l'Italie. C'est ce qui expliquerait son attitude complaisante à notre égard et le soudain mauvais vouloir de la cour du Quirinal qui obéirait encore une fois aux suggestions allemandes.

Au moment où la tournure des choses sur les bords du Nil peut obliger notre gouvernement à prendre peut-être des mesures extrêmes, il serait bon de ne pas perdre de vue les relations secrètes qui existent entre Berlin et Rome et de bien observer l'allure diplomatique de cette dernière puissance.

Quelques journaux annoncent la prochaine retraite de M. Tirard, motivée par un refus de M. Léon Say de laisser rattacher le service des douanes au ministère du commerce.

M. Goblet a décidé que les « victimes » du 2 Décembre qui n'auraient pas été comprises dans la répartition de l'indemnité, et dont la situation est précaire, seraient pourvues d'emplois dépendant de l'administration du ministère de l'intérieur.

Une circulaire dans ce sens va être adressée aux préfets.

Plusieurs membres du Conseil municipal de Paris vont proposer à leurs collègues de demander à M. Caméscasse le nombre d'agents qui sont entrés à la préfecture de police sous le gouvernement impérial et qui y continuent encore leurs fonctions d'activité.

M. Gambetta a été invité à présider le banquet d'honneur qui sera donné dans quelques jours à Versailles, à l'occasion de l'anniversaire du général Hoche.

L'ex-président du conseil a décliné cet honneur, mettant sur le compte de sa santé l'impossibilité de paraître à ce banquet.

Le Courrier de la Dordogne raconte en ces termes le scandaleux incident qui s'est produit dimanche dernier à la procession de

Périgueux et qui a été incomplètement rapporté par quelques journaux de Paris :

« Un déplorable scandale s'est produit dimanche soir, vers 4 h. 1/2, sur le parcours de la procession, au reposoir du cours Tourny. La musique donnait son concert habituel, lorsque le cortège est arrivé. A ce moment avait commencé une fantaisie broyante sur les Cloches de Corneville, dont l'exécution se continua pendant tout le chant du Tantum ergo. Le morceau terminé, M. l'évêque put, pendant un instant de silence, donner la bénédiction. Immédiatement après, la musique, rompant avec l'usage qui est de laisser un intervalle d'au moins dix minutes entre chaque morceau, reprit brusquement l'exécution de son programme, sans donner au Saint-Sacrement et au clergé le temps de s'éloigner.

M. de Maumigny, lieutenant-colonel d'état-major, qui était présent, s'approcha du chef de musique, le priant de faire cesser ses musiciens pendant quelques instants. L'autre refusa net, alléguant des ordres formels qu'il avait reçus, disait-il. Pendant ce temps, un attroupement s'était formé et de mauvais drôles ne trouvèrent rien de mieux que de huer, de siffler, en criant : « A bas les calotins ! »

Voici le fait brutal. Maintenant il convient d'établir les responsabilités.

Il paraît que la veille, c'est-à-dire samedi, M. Bastidon, lieutenant-colonel, commandant la place, se serait rendu à la caserne et aurait intimé à M. Gouirand l'ordre de jouer de quatre à cinq heures. M. Bastidon est, dit-on, protestant. Cela le regarde, mais il nous sera permis de dire que si, en donnant un pareil ordre, il a eu pour but de braver la population catholique de notre ville, il s'est étrangement mépris sur le devoir que lui imposaient les plus vulgaires convenances.

Quant à M. Gouirand, chacun a déjà fait cette remarque, qu'il aurait très-bien pu faire coïncider son intermède avec l'arrivée du cortège et laisser à une cérémonie, d'ailleurs très-courte, le temps de s'achever. Mais la personnalité de M. Gouirand est peu de chose, c'est plus haut que lui qu'il faut faire remonter les responsabilités. On nous annonce, en effet, que M. le général Blot se promenait sur le cours Tourny à ce moment-là. Il n'aurait eu qu'un signe à faire pour rappeler à l'ordre son subordonné. Ce signe, il ne l'a pas fait ! Il y a gros à parier que si M. le préfet avait passé, il se serait incliné, mais ce n'était que le bon Dieu, et M. le général ne se dérange pas pour si peu ! Il est probable que, depuis longtemps, il a résolu en son esprit, entre deux revues, ces éternelles questions, et qu'il sait à quoi s'en tenir sur le compte de toutes ces mômeries catholiques ! A défaut de foi, M. le général aurait pu se rappeler au moins ses souvenirs d'enfance, à moins qu'il ne lui reste pas même cela. Cette conduite a tristement impressionné tous ceux qui croyaient que les Farre étaient encore une exception dans l'armée de la France. »

M. Lequette, évêque d'Arras, est décédé le 13 juin, dans son palais épiscopal. Il n'était âgé que depuis peu de jours.

M. Lequette était né à Bapaume (Pas-de-Calais), en 1811. En 1866, il succéda, comme évêque d'Arras, à M. Parisis. Il avait été précédemment professeur au grand séminaire de cette ville et vicaire général du diocèse. Il était chevalier de la Légion d'Honneur.

Le mardi 27 juin, un triste anniversaire sera célébré à Notre-Dame de Paris. Une messe solennelle sera dite, à neuf heures du matin, pour le repos de l'âme de M. Affre, archevêque de Paris, tué sur une barricade au mois de juin 1848. S. E. le cardinal et tout le chapitre métropolitain assisteront à cette funèbre cérémonie.

#### SOTTISES RÉPUBLICAINES.

On n'en finirait pas s'il fallait rapporter les mensonges et les inepties auxquels se livre la presse radicale, quand il s'agit de faire pièce au clergé ; citons-en quelques exemples seulement, pour réserver les droits du bon sens et de la vérité.

La radicaillerie a beaucoup célébré la grossièreté d'un instituteur laïque qui, voyant M. l'Evêque du Mans se diriger vers son école, lui avait fermé la porte au nez. Le fait est vrai, c'est le fruit de la laïcité ; mais ce qu'on a oublié de dire, c'est que la commune tout entière en a été indignée, et que l'instituteur lui-même, honteux d'être obligé de se montrer si grossier, n'avait eu garde d'affronter le sourire paternel de l'Evêque, et, suant à grosses gouttes, s'était mis à quatre pattes pour se cacher derrière la porte qu'il venait de fermer. Il se rappelait certainement que le Prêlat, à qui il interdisait si poliment l'entrée, était le même au devant de qui il se portait naguère avec toute son école, dont il sollicitait la bénédiction pour lui et pour ses élèves, et à qui il adressait, en présence de tous, des compliments fort bien tournés. Il a cessé d'être civil pour devenir lyrique, et a montré à ses élèves qu'il n'y avait pour lui d'autre morale que son intérêt. Nous espérons qu'on lui a donné de l'avancement, qu'il en est digne, cela vaut bien trente deniers. Il sert la République comme elle mérite de l'être, mais soyez sûr que, le jour venu, il n'attendra pas que le coq ait chanté trois fois pour la renier.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 juin.  
Nous voici à la veille de la liquidation de quinzaine ; avec la baisse qui a sévi et qui dure encore, il faut s'attendre à de nombreux tiraillements qui rendront cette opération quelque peu difficile. Dès maintenant, on peut entrevoir une plus grande faiblesse dans les transactions ; la spéculation ne va plus entreprendre d'affaires jusqu'à ce que les événements politiques se soient calmés.  
Le marché subit les influences de la place de Londres où la liquidation a donné lieu à des ventes considérables. Ici on est faible encore sur hier.  
Nos rentes se traitent péniblement : 3 0/0, 82.82, 82.90 et 82.85 ; amortissable, 83.05 et descend à 83.02 ; le 5 0/0 ouvre à 115.30, s'avance à 115.37 pour rester à 115.35.

réussi, et au moment même où les coups de fusil du goudou venant du désert retentissaient, les cavaliers du cheick s'abattaient comme une trombe sur le douar touareg.

Ceux-ci s'étaient portés au-devant des assaillants, mais l'élan des Chambas les rejeta bientôt sur le point où ils avaient réuni les troupeaux et les chameaux de bagages.

On put entendre alors les glapissements et les vociférations dont les femmes arabes ont l'habitude d'accompagner tout mouvement de retraite de leurs maris ou de leurs frères.

— Les voilà donc ces fameux guerriers qui chevauchent avec des étriers blancs et des vêtements splendides dans les fêtes et les noces ! Les voilà qui fuient et abandonnent jusqu'à leurs femmes ! O juifs, fils de juifs ! Mettez pied à terre, nous monterons vos chevaux ; à partir d'aujourd'hui vous ne compterez plus parmi les hommes !

Souvent ces excitations et ces injures rétablissent le combat et rejettent dans la mêlée les cavaliers qui lâchaient pied.

Mais en cette occasion elles furent impuissantes. Ben-Haret semait partout l'effroi. Monté sur un merveilleux barbe noir dont les naseaux rouges comme le sang semblaient lancer des flammes, il bondissait d'un bout à l'autre du champ de bataille, et sous le coup de son large kangiar les hommes tombaient comme des épis fauchés.

Dès la première charge, culbutant tout sur son passage, il avait fait voler la tête du principal cheick touareg, et, passant sur le ventre de ses ennemis, était allé rejoindre la seconde fraction de sa tribu, qui l'accueillit par des acclamations frénétiques et le suivit dans une nouvelle charge en sens contraire.

Les Touaregs, démoralisés par la mort de leur chef, effrayés par ces acclamations de triomphe qui retentissaient devant et derrière eux, essayèrent bien encore, sous les menaces de leurs femmes, de résister ; mais bientôt la terreur fut la plus forte ; les méharis du convoi prirent les premiers la fuite, et les Touaregs, abandonnant tentes et troupeaux et laissant près de huit cents de leurs étendus sur les sables sanglants, se dirigèrent avec tout ce qui restait de vitesse à leurs chevaux sur le marabout de Thiouss, où ils espéraient trouver des secours.

Ben-Haret défendit qu'on les poursuivît. Il avait hâte de mettre à l'abri les troupeaux et les armes enlevés à ses ennemis, et ne voulait pas aventurer trop loin dans les sables du côté des territoires touaregs ses goudous, fatigués par le combat et les marches forcées qui l'avaient précédé.

D'ailleurs, il jugeait la leçon suffisante, et de fait, à la suite de ce double échec dans leur entreprise contre Géryville, où Bou-Maza trouva la mort, et contre les Chambas, on n'entendit plus parler

d'eux pendant quelques années.

Mais il semble que, comme jadis Antée, en touchant la terre, ces fils du sable retrouvent leurs forces en foulant le sol du grand désert, et nous venons de voir les Touaregs rentrer lugubrement en scène par l'assassinat de la mission Flatters et les incendies, les pillages et les incursions commis et poussés jusqu'à Frenah, c'est-à-dire au cœur même du Tell, par les contingents de Bou-Amema dont ils forment une grosse part.

Il convient de dire, il est vrai, que nos intelligents gouvernants s'emploient de leur mieux à ressusciter la révolte et à la rendre plus audacieuse que jamais.

Il y avait plus d'une heure que Ben-Haret avait attaqué. Le jour était venu entier, radieux ! Fathma, inquiète, venait de quitter les gorges où son mari l'avait laissée et venait de rejoindre les Français ; elle les pressait de se porter en avant. Montméral avait vainement surveillé l'entrée du défilé, le seul passage par lequel des fuyards venant de Rassouk pussent gagner le Tell, à moins de faire un immense détour et de gravir des sommets abruptes.

Aucune troupe ni de Chambas ni de Touaregs n'était venue du champ de bataille. Donc, ou Deris avait pris part à l'action ou il avait cherché à opérer sa retraite par le Sud.

(A suivre.)

Les valeurs internationales sont un peu faibles.  
Le bilan de la Banque de France nous indique une augmentation d'or de 3,152,000 fr., au cours de la semaine sont de 1,194,900 fr. Les bénéfices de la Banque d'Escompte sont de 575.  
Le Crédit Foncier fait toujours un grand nombre de prêts hypothécaires. Dans sa séance hebdomadaire, le conseil d'administration a autorisé l'émission de l'ensemble de ces prêts que sont ses obligations foncières et communales, les plus favorisés du public.  
Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ont fait un prix bien inférieur à la valeur réelle de ce titre.  
La Société Générale se tient à 615.  
On varie de 745 à 740 sur le Crédit Lyonnais.  
La Société Française Financière donne lieu à des ordres d'achats suivis au prix de 600. Rappelons que le 1<sup>er</sup> août prochain on détachera 40 fr. de dividende de 80 fr. de l'exercice 1881-1882.  
La Banque Parisienne est à 555.  
On s'échit à 395 sur la Banque Nationale.  
Les indications qui nous sont fournies par les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies sont considérées comme exactes, leurs qu'on peut acheter sans hésitation. Le rendement est des plus favorables.  
Le Gaz fait 1,645. Le Suez gagne 10 fr. à 2,200.  
Quant aux chemins de fer, ils demeurent faibles : Lyon, à 1,665 ; Orléans, à 1,305.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

SUITE aux considérations sur le service des Sœurs de Sainte-Anne de la Providence à l'Hospice général de Saumur.  
(Voir Echo du 2 mai 1882.)

Dans les considérations précédentes, nous avons établi :  
Que le service des religieuses de Sainte-Anne était essentiel à l'Hospice ;  
Qu'il procédait de sa fondation ;  
Que ce service n'avait rien de commun aux institutions républicaines, puisqu'il existait avant la première République, par une loi de l'an VII, avait reconnu et confirmé l'œuvre de Providence en installant les servantes des pauvres et leur personnel, comme héritière de Jeanne Delanoue, à Notre-Dame des Ardilliers.

Nous allons montrer aujourd'hui que la même loi, la première République a consacré, au profit des Sœurs de la Providence de leur personnel, un droit de co-propriété sur leur appartement dans l'immeuble précédemment affecté à leur établissement. Ce droit est indivisible, la réunion de la Providence à l'Hôtel-Dieu ne l'a pas modifié ; le public peut s'en convaincre en relisant les discussions qui ont agité la presse locale du 1<sup>er</sup> janvier 1864 jusqu'à l'adoption du projet de réunion, le 7 février 1865.

L'ancienne Providence donc, celle qui a été éboulée du coteau Charrier ont été rachetées par la propriété de l'œuvre des religieuses de Sainte-Anne, du chef de Jeanne Delanoue, leur fondatrice ; or le gouvernement républicain de l'an VII ne l'a pas gratifié d'un droit de propriété sur l'immeuble qu'elle a établi à Notre-Dame des Ardilliers.

L'article 2 de la loi de l'an VII statue :  
« Sont admis en échange et acquiescence de la République, du jour de la promulgation de la présente loi, les bâtiments de l'ancien Hospice et leurs dépendances, ainsi que les autres » (1).

De cette disposition, il ressort que les religieuses de Sainte-Anne joignent à leurs titres de servantes des pauvres, celui de propriétaires avec ces pauvres d'une partie de l'immeuble qui remplace celui de Jeanne Delanoue ; elles ont ce qu'on appelle, en jurisprudence, le jus in re, un droit immobilier dont elles ne peuvent être dépossédées.

Nous le répétons, leur renvoi de l'Hospice serait un acte de spoliation.  
Un pareil acte ne saurait être accompli sous le prétexte de l'intérêt de la ville de Saumur.

La ville a comme les individus le respect de ses droits acquis.

Quelle est la position de la ville de Saumur à l'Hospice ?  
Sans patrimoine ancien, Saumur n'a contribué ni à la fondation de l'Hôtel-Dieu, ni à celle de la Providence.

Au moyen d'une subvention sur son octroi, elle a droit à des lits pour ses indigents ; mais l'Hospice général est propriétaire de son immeuble, de son mobilier, des ressources qui le font vivre ; ces ressources alimentent une dépense supérieure des deux

(1) Voir nos Etudes historiques sur l'Hôtel-Dieu de Saumur, Godé, 1860.

à la subvention communale qui est d'environ 30,000 fr. L'administration qui régit l'Hospice, à la laquelle se trouve M. le Maire, de par sa fonction honorifique, ne peut dénaturer la constitution de l'Hospice général; elle ne peut songer à confondre la fortune réelle de la fortune municipale, comme quelques esprits l'avaient avancé: cette prétention aventureuse a eu déjà le malheur d'inspirer des craintes et de tarir la source des bienfaits.

Voilà ce que nous avons cru devoir dire pour répondre aux questions qui nous sont adressées souvent par des personnes inquiètes de l'avenir et qui connaissent l'intérêt que nous avons pris à l'Hospice général.

PAUL RATOUIS,  
Ancien administrateur-ordonnateur.

Le Conseil municipal de Saumur vient de voter à l'unanimité moins 2 voix la construction du collège modèle de filles dont le devis s'élève à 774,000 fr., sans compter l'imprévu.

D'autre part, le Conseil aura à voter une subvention pour l'établissement d'une passerelle longeant le pont du chemin de fer en construction sur la Loire.

Cette passerelle, pour les piétons, est ardemment réclamée par tous les riverains et l'utilité en a été maintes fois constatée.

Saint-Lambert-des-Lèves. — Mercredi soir, vers huit heures, le sieur Bedouet, cantonnier sur la route d'Angers, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, a été informé par des enfants qu'un individu inconnu dans le pays dormait près de la barrière du pré appelé le Bateau.

Bedouet se rendit dans le pré et vit que cet homme avait une corde au cou et ne respirait plus.

Aidé du sieur Tétédoye, journalier, Bedouet transporta le cadavre à la mairie de Saint-Lambert, où M. le docteur Perreau constata la mort. Ce ne peut être qu'un suicide.

L'inconnu n'avait sur lui aucun papier pouvant faire connaître son identité. Il paraissait avoir de 20 à 25 ans environ.

A partir de l'échéance du 5 juillet prochain, la Banque de France prendra à l'escompte, pour les six principales échéances de chaque mois, c'est-à-dire les 5, 10, 15, 20, 25 et fin de mois, le papier payable sur la ville de Saumur qui est rattachée à la succursale d'Angers, chargée d'en opérer l'encaissement.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi de M. Alfred Naquet relative au rétablissement du divorce, adopté par 338 voix contre 140.

Ont voté pour: MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

Ont voté contre: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

#### ANGERS.

Un membre du Conseil municipal d'Angers, M. Béchet, ayant demandé la suppression des processions publiques, le maire, M. Guillon, a déclaré qu'il voulait la liberté pour tout le monde et qu'il n'empêcherait jamais les catholiques de faire leurs processions. Par quinze voix contre onze, le Conseil municipal a donné raison au maire.

La procession a eu lieu avec un grand éclat. M<sup>r</sup> Freppel portait le Saint-Sacrement. Le premier président, le président du tribunal, la cour et les juges suivaient le dais.

Voilà une bonne leçon de libéralisme donnée à la municipalité de Saumur par un Conseil qui n'est composé en grande majorité que de républicains.

M. Tournier, sous-préfet de Segré, qui avait été indiqué dans le récent mouvement préfectoral pour aller à Vouziers, est maintenu à Segré.

#### VICTIME DE SA GOURMANDISE.

Il vient de se passer, à Juvardail (arrondissement de Segré), une histoire dont le dénouement a été fatal à celui qui a voulu en être le héros. Cette histoire devrait servir de leçons aux gourmands.

Le sieur Riveron, âgé de 35 ans, ouvrier habitant cette commune, se présentait, le 4

de ce mois, vers 4 heures du soir, chez M<sup>me</sup> veuve Touchet, aubergiste, et la pria de lui servir à manger.

M<sup>me</sup> veuve Touchet lui dit de se mettre à table en compagnie de deux clients qui attendaient, et elle leur servit du potage gras et du bouilli.

La conversation ne tarda pas à s'engager entre Riveron et ses compagnons, et de propos en propos, on vint à parler de ceux qui mangeaient beaucoup et vite.

— Je mangerais ceci, disait l'un; j'ai mangé cela, disait l'autre. — Bref, Riveron voulut sur le champ prouver quelle était sa force pour avaler de gros morceaux d'un seul coup. — Je vais vous faire voir, dit-il à ses camarades, comment on mange le bouilli.

Et immédiatement il prit dans le plat un morceau énorme de bouilli et l'avalait comme une noisette.

A peine le morceau avait-il disparu que Riveron se leva comme mû par un ressort et s'en fut dans la cour où il s'appuya contre un mur. Bientôt, à leur grand effroi, les camarades de ce malheureux le virent qui s'affaissait; ils s'empressèrent de le relever et de le porter sur un lit, mais tout fut inutile: cinq ou six minutes après Riveron expirait.

C'est une triste fin, même pour un gourmand. (Patriote.)

#### POITIERS.

Nous avons rapporté hier le triste accident arrivé sur le Clain et qui a occasionné la mort d'un soldat du 33<sup>e</sup> d'artillerie, le sieur Busson, originaire d'Angers. Il paraîtrait que Busson ne serait pas tombé dans la rivière en perdant l'équilibre, mais voici comment:

En arrivant à Saint-Benoit, Busson et ses deux camarades avaient mis pied à terre sans se préoccuper d'accrocher la chaîne de leur bateau à un arbre de la rive. Lorsqu'ils voulurent revenir à Poitiers, ils s'aperçurent que le canot s'en allait à la dérive au gré des eaux.

Busson, ne voulant pas s'en retourner à pied, et comptant trop sur ses capacités de nageur, se jeta à l'eau tout habillé pour rattraper le canot; mais, gêné par ses vêtements, il perdit bientôt pied et disparut sous l'eau dont il ne fut retiré que le lendemain. (Journal de la Vienne.)

Les journaux de Poitiers publient l'itinéraire que suivront dimanche prochain les processions dans toutes les paroisses de la ville.

Samedi dernier, la ligne ferrée en construction de Civray au Blanc a été le théâtre d'un accident qui pouvait avoir des conséquences beaucoup plus graves.

Des ouvriers étaient occupés à dresser un cintre pour l'établissement d'un pont au lieu dit l'Épinoux, commune de Savigné, lorsqu'une violente bourrasque renversa la charpente en entraînant dans sa chute les ouvriers qui l'édifiaient.

Par une circonstance providentielle, la plupart des ouvriers en ont été quittes pour des contusions sans gravité.

Malheureusement il n'en a pas été ainsi pour le sieur Guillemain, charpentier à Charroux. En tombant, ce pauvre ouvrier, qui est marié et père de famille, s'est brisé une cuisse, luxé l'épaule et s'est fait d'assez nombreuses contusions sur le corps.

Malgré ces blessures, l'état du sieur Guillemain n'inspire pas d'inquiétudes pour ses jours.

#### TOURS.

Dimanche prochain aura lieu la procession du Saint-Sacrement dans la commune de Saint-Pierre-des-Corps, comme les années précédentes. Départ de la procession à 5 heures du soir.

Le voisinage de la commune de Saint-Pierre-des-Corps permettra aux fidèles de la ville de Tours de satisfaire leur piété, en prenant part à cette cérémonie.

#### NIORT.

La ville de Niort prépare un Carrousel pour le 2 juillet prochain. Il sera offert par le 44<sup>e</sup> cuirassiers.

La commission d'organisation fait publier cet avis:

« Une souscription est ouverte dans le but de faire construire des tribunes pour les spectateurs du Carrousel; chaque souscription de cinq francs donnera droit à une

place dans les tribunes, et il sera établi autant de places gratuites qu'il y aura de souscripteurs.

La liste circulera en ville et on pourra également se faire inscrire chez chacun des membres de la commission chargée de l'installation de ces tribunes.

» Pour connaître la somme dont pourra disposer la commission, la souscription sera close le dimanche 25 juin prochain. »

#### LUÇON.

Samedi dernier, un orage d'une extrême violence qui a éclaté sur la ville de Luçon a tué un veau d'un an dans une prairie, près du Pont-à-Didot, et un bœuf de quatre ans dans un pâturage aux Fenêtres-Rouges.

#### NANTES.

Pendant la nuit de dimanche à lundi, des jeunes gens ayant grimpé le long des poteaux d'un reposoir, dressé au bas de la route de Saint-Paul, près Nantes, pour enlever les oriflammes, l'un d'eux est tombé du haut d'un poteau et a été relevé sans connaissance le lendemain matin.

#### SAINT-MALO.

Dans la soirée de dimanche, une bande d'individus a cassé les carreaux de l'établissement du collège ecclésiastique.

Lundi, des scènes analogues se sont reproduites aux établissements des Frères de la doctrine chrétienne et des Sœurs de charité. Une statue de la Vierge a été brisée.

On n'a pu encore trouver les auteurs de ces méfaits.

#### LE MANS.

Vendredi, vers deux heures de l'après-midi, M. Hourdel-Henault, capitaine au 26<sup>e</sup> d'artillerie, se rendait à cheval à la scierie de MM. Carel frères, suivi de son ordonnance qui montait son autre cheval. Au moment où le capitaine était sur le point d'arriver à l'usine, il s'est croisé avec M. Froger, boucher, qui conduisait sa voiture au grand trot.

Au même moment, M. Hourdel entendit pousser un cri, et se retournant immédiatement, il aperçut son ordonnance à terre. Le cheval avait été atteint par la voiture du boucher, et la rencontre a été si violente que le brancard de la voiture est entré dans le ventre du cheval qui a succombé quelques jours après.

#### LAVAL.

Une lettre écrite de Laval au *Moniteur* raconte une iniquité républicaine:

« Les religieuses de la communauté d'Evron dirigent un certain nombre de salles d'asile dans le département. Dans plusieurs de ces établissements, les directrices n'ont pas les trente-cinq ans d'âge et les cinq années d'exercice prescrits par la loi à défaut du diplôme pour avoir le droit d'enseigner; mais toutes (aux termes de la loi qui leur accorde ce délai) subiront l'examen au mois de juillet prochain. Or, la préfecture de la Mayenne a refusé de mandater le trimestre échu aux religieuses qui se trouvent dans cette situation, et M. l'inspecteur d'académie aurait répondu, nous assure-t-on, que si la loi et les décrets laissaient encore jusqu'en juillet l'exercice de l'enseignement aux personnes comprises dans cette catégorie, ni la loi ni les décrets ne dissuadent qu'elles avaient droit à une rétribution.

» Désormais, les religieuses devront travailler sans salaire; il n'y aura que les républicains à être grassement payés. »

#### Faits divers.

On annonce que, à raison des nombreux suicides qui ont eu lieu depuis quelque temps, il est désormais interdit de monter dans la colonne Vendôme.

Deux jurés de la cour d'assises d'Alger viennent d'être condamnés à 500 fr. d'amende pour avoir refusé de prêter serment.

On télégraphie de Ham, 44 juin, que deux instituteurs laïques ont été condamnés, l'un à quatre ans de prison, et l'autre, par contumace, à dix ans de travaux forcés, pour attentats sur leurs élèves, âgés de moins de treize ans.

Dernièrement avait lieu, à Paris, au théâtre de la Gaîté, une représentation de la *Dame aux Camélias*, au bénéfice de M<sup>me</sup> Chéret, veuve d'un artiste dramatique. M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt tenait le rôle principal. La représentation a produit plus de 70,000 fr. Les acteurs ont tous donné leur concours gratis. Seul, l'auteur, M. Alexandre Dumas fils, a touché ses droits, 7,023 fr. 10. Ce moraliste du monde interlope donne ainsi la vraie mesure de sa morale matérialiste.

Entre jeunes amis:  
— Mon frère, il n'y a pas meilleur garçon; c'est une crème!  
— C'est sans doute pour ça que ton père le fouette tous les jours?

#### 45<sup>e</sup> Pèlerinage en Terre Sainte

Départ de Marseille le 17 août 1882, à midi.

Le Comité de l'Œuvre des Pèlerinages en Terre Sainte s'occupe en ce moment d'organiser sa 45<sup>e</sup> caravane qui se rendra à Jérusalem pour les vacances de 1882. Son départ de Marseille est fixé au jeudi 17 août, à midi.

Les prix sont de 4,440 francs en 4<sup>e</sup> classe sur les paquebots, 4,245 francs en 2<sup>e</sup> classe. Ils comprennent les frais de voyage, de séjour et de nourriture tant en mer qu'en Terre Sainte.

Pour les personnes qui limiteraient leur pèlerinage à la visite des sanctuaires de Jérusalem et de Bethléem, laissant en dehors Nazareth et la Mer morte, le prix du voyage, aller et retour, dans les mêmes conditions, serait réduit à 920 francs en 4<sup>e</sup> classe, 725 francs en 2<sup>e</sup> classe et 442 francs en 3<sup>e</sup> classe (pour cette dernière classe, le billet ne comprend pas la nourriture à bord).

La durée du voyage, qui est d'environ deux mois, pourrait ainsi être réduite d'environ dix-huit jours.

Pour l'inscription, s'adresser le plus promptement possible 6, rue de Furstemberg, à Paris, ou à M. l'abbé Fernique, secrétaire de l'Œuvre, 4, rue Vaucanson, à Paris. La liste sera close le 4<sup>e</sup> août.

Dans un temps où la foi se réveille pour la visite de tous les anciens sanctuaires, longtemps désertés, il importe que les chrétiens n'oublient pas le pèlerinage le plus antique et le plus célèbre de tous, le pèlerinage aux lieux sanctifiés par la présence de Notre Seigneur Jésus-Christ.

N. B. — Les dernières nouvelles arrivées de Jérusalem annoncent que les esprits sont très-calmes en Palestine et que l'état sanitaire y est excellent. Le Comité de l'Œuvre est toujours renseigné exactement sur ces questions si intéressantes pour les pèlerins.

## GAZ ET EAUX

Société anonyme au capital de 10 Millions, dont 5 Millions versés  
SIÈGE SOCIAL: PARIS.

#### USINES EN EXPLOITATION

Cherbourg, Fontainebleau, Sens, Rochefort, Lisieux, Castres, Mazamet, Bessèges, Anduze, Le Vigan, Digne, Saint-Hippolyte, San-Remo, Biella, Chivazza, Namur.

PRODUIT DE 1881: 8 0/0 — DIVIDENDE DISTRIBUÉ: 6 0/0  
Les recettes des 5 premiers mois de 1882 donnent déjà, sur la période correspondante de 1881, une augmentation importante.

#### Souscription publique

à 18,000 Obligations de 500 francs 5 0/0

Rapportant 25 francs d'intérêt, payables les 1<sup>er</sup> octobre et 1<sup>er</sup> avril et remboursables à 500 francs en 50 ans, par tirages semestriels dont le prochain aura lieu en septembre 1882.

#### PRIX: 470 FRANCS

(Jouissance 1<sup>er</sup> avril 1882)

PAYABLES } 50 francs en souscrivant;  
120 — à la répartition;  
100 — du 15 au 20 juillet 1882;  
100 — du 15 au 20 août 1882;  
100 — du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 1882.

moins le montant net du coupon de 12 fr. 50 du 1<sup>er</sup> oct.; le prix ressort ainsi à

#### 457 fr. 50

Faculté d'anticipation à partir de la répartition, sous escompte de 5 0/0.

Le produit des Obligations est affecté à l'extension des affaires sociales et à l'achat de nouvelles usines.

#### Les demandes seront reçues

Le Mardi 20 Juin 1882

Et dès à présent par correspondance à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 71, rue de la Victoire, et bureaux de quartier.

Les Actions et les Obligations de la Société Gaz et Eaux sont inscrites à la cote officielle de Paris.

FAVEUR SPECIALE  
ACCORDEE A NOS ABONNES

5 fr.

AU LIEU  
DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins,  
la vaillante et spirituelle

### LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

### Lire tous les Samedis LA REVUE ILLUSTRÉE

UNIVERSELLE  
Beaux-Arts - Connaissances utiles - Arts industriels

ADMINISTRATION ET REDACTION  
58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

La Revue Illustrée Universelle (16 pages, format des plus grands journaux illustrés) est la continuation du *Journal des Connaissances utiles*, avec lequel elle s'est fondue.

Cette fusion et son titre indiquent son programme : Elle est consacrée à la fois scientifique, industrielle, agricole, financière, artistique, littéraire et mondaine. Ses nombreuses et magnifiques gravures, son excellente rédaction en font un recueil de premier ordre et qui se recommande à tous, puisque chacun doit y trouver sa part : la femme, le mari, les enfants.

C'est, en un mot, le vrai Journal de la Famille.

ABONNEMENTS  
Paris et Départements : Un an... 25 francs, Six mois... 13, Trois mois... 7  
Etranger (Union postale) : Un an... 30 francs, Six mois... 16, Trois mois... 9

Pour tous les autres pays, le port en sus.

Envoi franco d'un Numéro Spécimen contre toute demande affranchie et contenant 40 centimes en Timbres-Poste. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de Poste en France et à l'Étranger.

En vente dans les gares et chez tous les libraires et marchands de journaux. Le N° : 40 centimes.

### LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le **ROB LECHAUX** Cresson et Salsaparrille rouge concourent à l'élaboration du sang, et régénèrent le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le **ROB LECHAUX** débarrasse de tous les impuretés contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, favorise la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les Adénites, Démangeaisons, Eczéma, Phlébos, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS  
Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre **ROB LECHAUX**, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre **Rob Lechaux** et de votre **Pommade anti-dartres**, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORV, Ph<sup>m</sup> de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur reconstituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressée avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr.; expéd. franco de G. L. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **MARIO LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORROY.  
Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saussaies, Paris.  
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

### CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42	11 h. 12
8 25 —		7 39 soir.	4 55 —
11 15 —		4 55 —	
1 17 soir.		11 48 —	
4 55 —			
7 50 —			

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	8 h. 42	11 h. 12
18 35 —	5 17 soir.	7 39 soir.	4 55 —
2 15 soir.	3 50 —	4 55 —	
6 45 —	10 47 —		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUI 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.
3 %	83 90	83 80	Nord	2100	2100	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	83	83	Orléans	1302 50	1303	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	236
3 % amortissable nouveau			Ouest	800	800	Obligations foncières 1877	439	437
4 1/2 %	111	111 50	Compagnie parisienne du Gaz	1300	1295	Obligat. communales 1879	435	436
5 %	115 35	115 15	Canal de Suez	2600	2600	Obligat. foncières 1879 3 %	370	370
Obligations du Trésor	514 50	512	C. gén. Transatlantique	515	520	Est	370	370
Obligations du Trésor nouvelles	515	516				Midi	376 50	377
Banque de France	5400	5360	OBLIGATIONS.			Nord	379 75	379 75
Comptoir d'escompte	1030	1030	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	506 25	Orléans	377 50	376
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1500	1515	— 1865, 4 %	520	522 50	Ouest	376	376
Crédit de France	272 50	278 50	— 1869, 3 %	405	403	Paris-Lyon-Méditerranée	377	380
Crédit mobilier	555	555	— 1871, 3 %	398 50	397	Paris-Bourbonnais	373	375
Est	745	750	— 1875, 4 %	510	512	Canal de Suez	561 25	560
Paris-Lyon-Méditerranée	1660	1657 50	— 1876, 4 %	513	519			
Midi	1270	1270						

### GARE DE SAUMUR.

#### CHEMIN DE FER D'ORLEANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	— omnibus-mixte.
8 — 56 —	— omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir, — omnibus.
3 — 32 —	soir, — omnibus.
7 — 15 —	soir, — omnibus.
10 — 37 —	soir, — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	— omnibus.
9 — 43 —	— omnibus.
12 — 40 —	soir, — omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, — omnibus-mixte.
10 — 28 —	soir, — omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Études de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon, et de M<sup>e</sup> MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire).

### A VENDRE

#### LA PROPRIÉTÉ DE LA TROCHOIRE

Commune de Couzières (Indre-et-Loire), Au confluent de la Loire et de la Vienne, route de Saumur à Chinon.

Comprenant : CHATEAU (15 pièces), vastes servitudes, grandes caves, bien aménagées; PARC de 6 hectares, parfaitement clos; bosquets, pelouses, ombrages, terrasses sur la Loire, vignes de première qualité (cru des Côteaux); 7 hectares de bois à proximité du château; 6 hectares de terres labourables et vignes en plusieurs parcelles, contiguës aux murs du parc; 3 hectares de prairie, vallée de la Vienne.

Vue splendide, chasse, pêche, navigation de plaisance.

S'adresser à M<sup>es</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné (Indre-et-Loire). (326)

Étude de M<sup>e</sup> JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

### A VENDRE

#### LA PROPRIÉTÉ DE DOUVY

Canton de Montreuil-Bellay, sur le bord de la Dive, près lignes ferrées.

BEAU MOULIN à eau pour pratiques et commerce; MAISON DE MAÎTRE, vastes dépendances, jardin, prés et terres — 31 hectares — appartenant précédemment à M. le Prince de la Tour-d'Auvergne. Fermage net : 3,200 fr. — Terrain pour plantation d'arbres et pépinières.

S'adresser à MM. CHATRY, BARBIN, COULON et PELLETIER, à Loudun, ou audit M<sup>e</sup> CHICOTEAU. (320)

### MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT

Rue du Temple, 12.

S'adresser au Bazar des Familles.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n° 44, Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin, 20, à Saumur. (339)

### A VENDRE

A l'amiable, pour cause de décès,

### MATÉRIEL

#### DE LOUEUR DE VOITURES

Comprenant : sept chevaux, un omnibus bourgeois, deux calèches, un phaéton, une américaine, un break, trois cabriolets, une carriole.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LORIDO, place de la Mairie, à Chinon. (343)

### A VENDRE

#### UNE FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE

Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

### A VENDRE

#### A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires

#### UNE FABRIQUE DE POTERIE

ET GAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, à SAUMUR (Maine-et-Loire),

#### MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

### FONDERIE DE CUIVRE ET BRONZE

M. BLAIN, fondeur en cuivre, rue Nationale, à Saumur, l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, concessionnaires des Eaux de la Ville, qu'il tient à leur disposition divers Instruments d'arrosage, dont il est fabricant :

#### LANCES, RACCORDS, TUYAUX CAOUTCHOUC,

Robins en cuivre de tous calibres pour pressions d'eau, pompes et accessoires, etc., etc. Réparations en tous genres.

### Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

### GUERIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil. THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte. A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUX, MOLLAY, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

### ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire

Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication. La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable montage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, le prompt exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemins de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'honneur, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.

Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

# AU PALAIS

DES MARCHANDS

Rue Baudrière — Angers.

### FABRIQUE de SOMMIERS ÉLASTIQUES GARANTIS

Matelas — Lits de plume — Oreillers — Traversins Edredons — etc.

### LITS CANAPÉS — DORMEUSES — ETC.

MILLE DOUZAINES DE CHAISES A CHOISIR

Infiniment meilleur marché que dans les spécialités.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le